



# Rapport du Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe

28 avril 2017





## Table des matières

Introduction .....	1
Sommaire .....	3
Résumé du budget .....	13
Élargissement des consultations .....	15
Priorité selon la loi : appréciation du rendement et évaluation .....	18
Priorité selon la loi : assiduité .....	23
Priorité selon la loi : taille des classes .....	25
Priorité selon la loi : classes complexes .....	31
Priorité selon la loi : rassemblement de données et production de rapports .....	34
Priorité selon la loi : journées consacrées à l'évaluation des élèves, à la classification et aux tâches administratives .....	36
Priorité selon la loi : technologie et processus de travail .....	38
Autres priorités définies par le CACSC .....	44
Étapes suivantes .....	45
Annexe A – Membres du conseil .....	46
Annexe B – Mandat .....	47
Annexe C – Autres priorités que le CACSC devra examiner .....	51



## Introduction

Le Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe (CACSC) est censé mettre en évidence et étudier les préoccupations des enseignants et faire des recommandations au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et aux conseils scolaires sur les manières d'améliorer les conditions en salle de classe et d'aider les enseignants à favoriser l'apprentissage et la réussite des élèves.

Les priorités suivantes ont été définies au cours du processus des négociations collectives. Elles n'ont pas pour objet de limiter le mandat du conseil, mais elles figurent désormais dans la loi :

- rassemblement de données et production de rapports
- appréciation du rendement et évaluation
- faisabilité du changement des dates des journées consacrées à l'évaluation des élèves, à la classification et aux tâches administratives pour qu'elles tombent immédiatement avant les journées consacrées aux bulletins scolaires
- politique sur l'assiduité des élèves
- technologie et processus de travail, notamment PowerSchool et TIENET
- champ de pratique des enseignants
- planification pour la réussite scolaire
- classes complexes
- taille des classes à tous les niveaux
- politiques sur la discipline des élèves

La tâche du CACSC était de présenter des recommandations sur les cinq priorités d'ici au 28 avril 2017. En mars et en avril, le CACSC s'est réuni pendant sept journées, soit plus de 55 heures. Le CACSC a respecté son obligation, qui était de définir ses recommandations initiales pour les cinq priorités, ainsi que pour la taille des classes et les classes complexes.

Le CACSC a également mis en évidence des problèmes supplémentaires que les enseignants souhaitent examiner, du moment qu'elles sont de nature systémique (voir « [Annexe C – Autres priorités que le CACSC devra examiner](#) »).

Lors de sa première réunion, le 18 mars dernier, les membres du CACSC ont évoqué les attentes suivantes :

- On sera à l'écoute de tous les points de vue et on reconnaîtra leur importance.
- Le CACSC cherchera à consulter des parties intéressées au-delà des personnes présentes à la table des discussions.
- Il faudra respecter l'autonomie des enseignants et leur jugement professionnel.
- Les changements proposés par le CACSC permettront aux enseignants de consacrer plus de temps à l'enseignement et non à des tâches qui n'aident pas les élèves ou qui vont au-delà de leur champ de pratique. Il faut que les autres spécialistes professionnels dans les domaines de la santé, des services sociaux et de la justice apportent aussi leur contribution pour ce qui est du soutien apporté aux élèves.

- Il faut que les changements proposés par le CACSC soient tangibles et concrets — que leur effet soit visible et perceptible dans la salle de classe pour les enseignants et les élèves.
- Les changements proposés par le CACSC seront mis en œuvre de façon équitable.
- Il faut que les changements soient viables. Les changements ne nécessitent pas tous des dépenses : il peut être tout aussi important de faire preuve de créativité et de faire évoluer les attitudes et les démarches.

Certains changements peuvent se produire tout de suite. D'autres prendront plus de temps et exigeront un travail de recherche, le rassemblement de données objectives et un processus d'écoute.

Au fil des réunions, les membres du CACSC ont été frappés par la diversité des pratiques adoptées par les différents conseils scolaires. Cette diversité fait qu'il est difficile de mettre en œuvre les changements de façon cohérente.

Le CACSC a la capacité d'affecter des fonds de son budget de 20 millions de dollars sur une période de deux ans. Le gouvernement a déclaré que, si le CACSC met en évidence des problèmes prioritaires qui exigent des fonds supplémentaires, l'attribution de ces fonds sera envisagée dans le cadre du budget du MEDPE ou pendant le processus budgétaire ordinaire.

## Sommaire

Le Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe (CACSC) a été mis sur pied le 7 mars 2017. Ce conseil est censé faire des recommandations sur les manières d'améliorer les conditions en salle de classe et d'aider les enseignants à soutenir les élèves dans leur apprentissage afin qu'ils puissent connaître la réussite.

En mars et en avril, le CACSC s'est réuni pendant sept jours, soit plus de 55 heures. Ces réunions ont permis au CACSC de produire 40 recommandations initiales dans les domaines suivants : élargissement des consultations; appréciation du rendement et évaluation; assiduité; taille des classes; classes complexes; rassemblement de données et production de rapports; journées consacrées à l'évaluation des élèves, à la classification et aux tâches administratives; et technologie et processus de travail (dont PowerSchool et TIENET).

Nota : Les recommandations déjà rendues publiques et acceptées par le MEDPE et le NSTU sont indiquées sur fond gris.

Recommandations	Calendrier
<b>Élargissement des consultations</b>	
<b>Problème : on n'a pas mis en place de processus clair permettant aux enseignants et aux autres de faire part de leur point de vue aux membres du CACSC et de recevoir des informations de leur part.</b>	
Mettre sur pied un groupe Google d'envergure provinciale pour permettre aux représentants des enseignants de recueillir des commentaires et suggestions et d'échanger des informations.	Mai
Communiquer l'ordre du jour des réunions du CACSC à l'ensemble des administrateurs et des enseignants au moins une semaine avant les réunions.	Mai et par la suite
Demander à tous ceux qui travaillent dans les écoles de proposer leur nom pour faire partie de groupes de travail se consacrant à des problèmes spécifiques.	Mai
Demander aux écoles intéressées d'indiquer leurs cinq plus grandes préoccupations.	Mai
Inviter les enseignants et les autres experts et parties intéressées à faire des présentations au CACSC sur les principaux problèmes.	Début pour la réunion de mai
Préparer et communiquer un résumé des discussions et la liste des mesures proposées après chaque réunion du CACSC.	Affichage mensuel

Communiquer les informations aux directions des écoles et leur demander directement de faire part de leurs commentaires et suggestions sur les principaux problèmes.	Immédiatement et par la suite
Consulter les parents, les élèves, les conseils scolaires et les groupes de revendication sur les problèmes qui les touchent directement, par l'intermédiaire des comités d'école consultatifs, des associations foyer-école et des conseils étudiants, et communiquer directement avec les organismes et les associations.	Immédiatement et par la suite
<b>Appréciation du rendement et évaluation</b>	
<b>Problème : les données sont rassemblées, mais elles ne sont pas diffusées de façon assez large et elles ne sont pas utilisées de façon à aider les élèves chez qui elles indiquent un besoin d'aide.</b>	
Exiger du MEDPE et des conseils scolaires qu'ils communiquent les données de l'IMDPE à l'ensemble des enseignants de l'élémentaire et fournir des dispositifs de soutien pour aider les écoles ayant une concentration élevée d'élèves ayant des vulnérabilités.	La Direction de la petite enfance du MEDPE a entamé les discussions avec les conseils scolaires et rendra compte de ces discussions au CACSC lors d'une réunion à venir.
<b>Problème : ce sont les enseignants qui sont les mieux placés pour évaluer les progrès de leurs élèves, et l'ajout d'évaluations supplémentaires de la province ou du conseil scolaire empiète sur le temps qu'ils peuvent consacrer à l'enseignement et à l'apprentissage.</b>	
Mettre fin à trois des évaluations et examens exigés par la province : le sondage d'observation en lecture-écriture en 1 <sup>re</sup> année; l'évaluation commune de 2 <sup>e</sup> année en mathématiques; et l'examen provincial de mathématiques préemploi en 10 <sup>e</sup> année.	Entrée en vigueur immédiate. Les enseignants peuvent toujours consulter certaines parties du sondage d'observation et les questions de l'évaluation de mathématiques de 2 <sup>e</sup> année, en s'appuyant sur leur jugement professionnel.
Maintenir la suspension pour cette année (2016-2017) de l'évaluation de 8 <sup>e</sup> année en lecture, en écriture et en mathématiques et des examens de 10 <sup>e</sup> année.	Entrée en vigueur immédiate. Les enseignants peuvent demander au responsable du conseil scolaire les examens de 10 <sup>e</sup> année s'ils souhaitent les utiliser.
Demander au MEDPE et aux conseils scolaires de présenter leurs justifications pour les évaluations qu'ils souhaitent maintenir, éliminer ou simplifier, afin que le CACSC puisse faire des recommandations, avant de relancer la moindre évaluation l'an prochain.	Réunions du CACSC de mai et de juin

Instaurer un moratoire de cinq ans sur les évaluations à l'initiative des conseils scolaires ou du MEDPE, à moins que des propositions soient présentées au CACSC et approuvées par le CACSC.	Entrée en vigueur immédiate
<b>Problème : le système éducatif a réduit les attentes pour les élèves, ce qui limite la capacité qu'ont les enseignants de les préparer aux études postsecondaires et au monde du travail.</b>	
Demander au MEDPE d'élaborer les versions initiales de politiques en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'appréciation du rendement et l'évaluation;</li> <li>▪ le passage au niveau supérieur, le redoublement et la possibilité de sauter une classe.</li> </ul> Il faut que ces politiques aillent dans l'intérêt supérieur des élèves, respectent le jugement professionnel des enseignants et traitent les préoccupations relatives aux échéances, à l'utilisation de la note zéro et aux pratiques consistant à ne faire échouer aucun élève.	Réunions du CACSC de mai et de juin
<b>Problème : les bulletins scolaires prennent du temps pour les enseignants et sont source de confusion pour les parents et les élèves.</b>	
Demander au MEDPE d'expliquer les raisons justifiant les changements apportés aux bulletins au cours des dernières années et de présenter des options pour simplifier les bulletins, notamment avec l'emploi de bulletins électroniques.	Réunions du CACSC de mai et de juin
<b>Assiduité</b>	
<b>Problème : cela fait longtemps que les enseignants et les directions des écoles attendent d'avoir une politique sur l'assiduité.</b>	
Demander que le MEDPE rende immédiatement publique la version provisoire de la politique et communique les commentaires et suggestions recueillis au CACSC avant la réunion du 17 mai, dans l'optique de communiquer la politique aux écoles en juin et de la faire entrer en vigueur à la rentrée.	Les commentaires et suggestions seront rassemblés et renvoyés au CACSC d'ici au 9 mai.

<b>Problème : les directions des écoles n'ont pas vu la version provisoire de la politique.</b>	
Demander aux directions des écoles de communiquer la politique aux membres du personnel et aux comités d'école consultatifs et les encourager à faire part de leurs réactions aux membres du CACSC ou par l'intermédiaire du site Web du MEDPE.	Les commentaires et suggestions seront rassemblés et renvoyés au CACSC d'ici au 9 mai.
<b>Problème : certains enfants sont absents pour des raisons qu'ils ne maîtrisent pas.</b>	
Demander au MEDPE et aux conseils scolaires de présenter les recherches et les pratiques exemplaires quand il s'agit d'entrer en contact avec les familles ou de proposer d'autres structures de soutien ou mesures de responsabilisation pour renforcer l'assiduité. Cela aidera le CACSC à discuter de la possibilité d'organiser un projet pilote.	Réunion de mai
<b>Taille des classes</b>	
<b>Problème : certaines classes du premier cycle du secondaire et du deuxième cycle du secondaire sont trop grosses.</b>	
Plafonner la taille des classes à 28 (+2) pour le premier cycle du secondaire et à 30 (+2) pour le deuxième cycle du secondaire.	Les conseils scolaires sont en train d'élaborer des plans de dotation en personnel et exigent désormais des instructions sur toute recommandation concernant la dotation en personnel.
<b>Problème : les enseignants du premier cycle du secondaire dans les écoles prioritaires ont besoin de plus de soutien pour gérer les classes complexes.</b>	
Prévoir des fonds pour embaucher 40 enseignants (pour travailler en classe ou dans des locaux séparés) pour un projet pilote au premier cycle du secondaire, afin de faciliter l'enseignement des mathématiques et de la littératie dans les classes ayant un nombre élevé d'élèves ayant des besoins spéciaux. Distribuer les fonds de façon à ce que tous les conseils scolaires obtiennent un certain nombre d'enseignants.	Les conseils scolaires sont en train d'élaborer des plans de dotation en personnel et exigent désormais des instructions sur toute recommandation concernant la dotation en personnel.

<p>Créer un fonds de deux millions de dollars pour permettre à jusqu'à 40 écoles prioritaires ayant les classes les plus complexes de présenter des propositions à un groupe de travail du CACSC en vue de recevoir 50 000 \$. Demander au MEDPE de couvrir la moitié de ce fonds, soit un million de dollars. Certains conseils scolaires consacrent déjà des fonds aux écoles prioritaires et sont censés collaborer avec les directions des écoles pour maximiser tous les efforts financiers consentis et les bienfaits pour les élèves.</p>	<p>Les conseils scolaires sont en train d'élaborer des plans de dotation en personnel et exigent désormais des instructions sur toute recommandation concernant la dotation en personnel. Le groupe de travail du CACSC devrait se former immédiatement.</p>
<p><b>Problème : le nombre d'élèves ayant un PPI n'est pas réparti de façon uniforme sur l'ensemble des classes. Cela renforce la complexité de la gestion de certaines classes et ne va pas dans l'intérêt supérieur des élèves et de l'enseignant.</b></p>	
<p>Demander aux registraires des écoles secondaires ou aux autres personnes responsables de la répartition des élèves d'éviter d'affecter un grand nombre d'élèves ayant un PPI à la même classe.</p>	<p>Commencer immédiatement les discussions avec les directions des écoles. Renvoyer également la question auprès de la Commission sur l'intégration dans l'éducation.</p>
<p><b>Problème : les élèves du CSAP et de l'immersion française ne disposent que d'un nombre limité de cours en ligne.</b></p>	
<p>Ouvrir les cours offerts par l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse (EVNE) en français à la fois aux élèves du CSAP et aux élèves d'immersion.</p>	<p>Le MEDPE devrait immédiatement entamer les discussions avec le CSAP sur la façon de résoudre les problèmes potentiels.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Classes complexes</b></p> <p style="text-align: center;">Nota : Il ne s'agit ici que de recommandations initiales, en attendant que la Commission sur l'intégration dans l'éducation présente son rapport, dont on s'attend à ce qu'il contienne des recommandations sur les classes complexes.</p>	
<p><b>Problème : les enseignants en salle de classe n'ont que très peu de temps pour préparer les PPI.</b></p>	
<p>Demander aux conseils scolaires de réexaminer l'affectation de leur part des 750 000 \$ fournis à l'heure actuelle et de gérer ces fonds de façon à veiller à ce que les enseignants ayant plus d'un PPI soient libérés ou aient du temps pour la préparation.</p>	<p>Les conseils scolaires devraient réexaminer l'utilisation qu'ils font des fonds avant la fin de l'année scolaire en cours et mettre en place les changements pour la rentrée 2017.</p>

<p>Demander aux conseils scolaires d'affecter la moitié de la journée de PP de l'automne (septembre et octobre) à l'élaboration des PPI de façon autonome par les enseignants. Donner aux enseignants l'option de demander plus de temps s'ils ont plusieurs PPI ou des PPI complexes.</p>	<p>Automne 2017</p>
<p><b>Rassemblement de données et production de rapports</b></p>	
<p><b>Problème : la saisie de données empiète de plus en plus sur le temps consacré à l'enseignement et sa fonction n'est pas toujours claire.</b></p>	
<p>Constituer un groupe de travail chargé de faire des recommandations sur des manières de simplifier les processus de rassemblement de données et de production de rapports. Définir en priorité des recommandations relatives à la planification de la réussite scolaire.</p>	<p>Mai et juin</p>
<p><b>Journées consacrées à l'évaluation des élèves, à la classification et aux tâches administratives</b></p>	
<p><b>Problème : on a négocié jusqu'à trois jours dans la convention collective pour la préparation des bulletins scolaires, mais ces jours ne sont pas utilisés de façon uniforme à cette fin.</b></p>	
<p>Exiger des conseils scolaires qu'ils consultent les directions des écoles et prévoient les journées au calendrier comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pour l'élémentaire et le premier cycle du secondaire, deux des trois journées d'évaluation avant la date de remise des bulletins scolaires et la troisième à la fin de l'année pour les tâches de fin d'année;</li> <li>▪ pour le deuxième cycle du secondaire, une journée d'administration après les examens semestriels de janvier, mais avant la date de remise des bulletins scolaires, et deux journées après les examens semestriels de juin.</li> </ul>	<p>Consulter les directions des écoles immédiatement pour que les changements puissent être apportés au calendrier scolaire pour 2017–2018.</p>

<b>Technologie et processus de travail</b>	
<b>Problème : PowerSchool et TIENET ont été élaborés et imposés aux enseignants pour répondre aux besoins des systèmes, au lieu de concevoir les systèmes en réponse aux besoins des enseignants.</b>	
Embaucher Service Nouvelle-Écosse pour travailler directement avec les enseignants et les autres utilisateurs de PowerSchool et de TIENET en vue de recommander des changements, à commencer par TIENET. Il faudrait que ces recommandations portent sur tous les aspects du système, y compris les politiques et processus, les rôles et responsabilités pour les tâches se rapportant aux systèmes, la formation, la communication, les dispositifs de soutien pour la mise en œuvre et les changements à apporter aux systèmes.	Travail en cours
<b>Problème : la publication instantanée des notes en cours de processus (ou d'une moyenne mise à jour en continu) suscite de la confusion et de l'angoisse chez les parents et les élèves et une augmentation du nombre de questions adressées aux enseignants.</b>	
Publier une directive provinciale autorisant les enseignants à publier les notes moins fréquemment dans PowerSchool, à leur discrétion. Autoriser l'école à déterminer quand la note calculée en cours de processus est affichée, au moins une fois par mois. Élaborer des guides de l'utilisateur sur les notes calculées en cours de processus et la publication des notes afin d'aider les chefs de projet du conseil scolaire, les administrateurs scolaires (ainsi que les registraires quand ils sont disponibles) et les enseignants.	Entrée en vigueur le 3 avril
<b>Problème : certains conseils scolaires exigent des enseignants qu'ils attribuent une note pour chaque résultat d'apprentissage. Cela prend beaucoup de temps et certains enseignants ont à saisir jusqu'à 500 notes.</b>	
Publier une directive provinciale mettant fin à toute pratique exigeant des enseignants, quel que soit leur niveau scolaire, qu'ils attribuent une note pour chaque résultat d'apprentissage dans PowerSchool.	Entrée en vigueur le 3 avril

<b>Problème : la technologie permet aux parents de communiquer avec les enseignants à tout moment de la journée, et les parents s’attendent souvent à recevoir une réponse immédiatement, ce qui perturbe le bon déroulement du travail en salle de classe.</b>	
Confirmer auprès des conseils scolaires et des directions des écoles que les enseignants ont jusqu’à deux jours ouvrés pour répondre aux messages de courriel. Aider les enseignants à communiquer cette attente aux parents (sur le site Web du conseil scolaire, de l’école et de l’enseignant, dans la note d’information de septembre pour les familles, dans PowerSchool et Info Élèves et dans les bulletins d’information).	Mai
<b>Problème : quand les enseignants notent l’assiduité au début du cours, certains s’agacent du fait qu’il faut qu’ils rouvrent PowerSchool, parfois plusieurs fois, pour saisir les données sur l’assiduité pour les élèves en retard.</b>	
Publier une directive provinciale pour que les enseignants du secondaire puissent attendre la fin de la journée pour saisir les données sur l’assiduité dans PowerSchool.	Entrée en vigueur le 3 avril
<b>Problème : il existe toutes sortes de ressources pour aider les enseignants dans l’utilisation de PowerSchool et de TIENET, mais ces ressources sont si abondantes que les enseignants ont du mal à trouver ce qu’ils cherchent.</b>	
Créer et diffuser des vidéos de brève durée et des guides sur les principales activités dans PowerSchool. Les mettre à la disposition des gens sur des sites bien connus et faciles d’accès.	Mai
<b>Problème : les enseignants de l’élémentaire ne savent pas s’ils sont censés utiliser Gradebook pour d’autres choses que les bulletins scolaires.</b>	
Dire aux enseignants de l’élémentaire qu’ils ont uniquement l’obligation d’utiliser Gradebook pour les bulletins scolaires. Pour le reste, l’utilisation de Gradebook se fait à leur discrétion.	Mai

<b>Problème : les enseignants-ressources passent trop de temps à numériser et à télécharger les documents dans TIENET.</b>	
Donner accès à TIENET aux adjoints administratifs pour faciliter le téléchargement des documents et réduire le fardeau administratif pour les enseignants dans un contexte de collaboration et de partage des tâches au niveau de l'école.	Mai
<b>Problème : la saisie de données ayant une utilité limitée ou une fonction peu claire empiète sur le temps consacré à l'enseignement.</b>	
Explorer des options pour remplacer le formulaire pour les adaptations de deuxième phase dans TIENET par un formulaire ou une liste de cases à cocher plus simple, soit dans TIENET, soit sous une autre forme commode pour les enseignants.	Renvoi de cette question à l'équipe de chercheurs responsable de la consultation des utilisateurs
Diffuser auprès des enseignants et des administrateurs un guide et une vidéo de brève durée sur la marche à suivre pour copier les adaptations, les PPI et les autres documents d'une année à l'autre dans TIENET.	Mai
<b>Problème : le processus pour les PPI et la paperasse qui s'y rattache sont plus compliqués qu'ils ne devraient l'être.</b>	
Mettre fin à l'exigence d'enregistrement des évaluations à deux endroits : dans le registre annuel du programme de l'élève ainsi qu'au haut du PPI.	Mai
<b>Problème : certains élèves suivent un PPI pendant plus longtemps que cela n'est nécessaire.</b>	
Aider les enseignants, les autres spécialistes professionnels des écoles et les parents dans le processus de transition pour les élèves qui passent d'un PPI aux résultats d'apprentissage du programme des écoles publiques dans le cadre du processus de planification de programme.	Renvoi de cette question à la Commission sur l'intégration dans l'éducation.

<b>Problème : certains enfants entament leur scolarité à la maternelle alors qu'ils ne sont pas encore prêts, dans leur développement, à apprendre et à connaître la réussite.</b>	
<p>Demander à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance d'explorer des façons de renforcer le niveau de préparation des enfants vis-à-vis de l'apprentissage et de la réussite scolaire quand ils arrivent en maternelle. Envisager les options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ instaurer à nouveau le 30 septembre comme date butoir pour les enfants âgés de cinq ans qui pourront entamer leur scolarité;</li><li>▪ instaurer un programme universel de prématernelle (axé sur le jeu), avec des éléments tenant compte de la perspective des Afro-Néoécossais, des Mi'kmaq et d'autres groupes culturels.</li></ul>	Septembre 2018

## Résumé du budget

### Affectation de nouvelles ressources aux salles de classe

Le CACSC a affecté 9,3 millions de dollars sur le total de 10 millions de dollars de son budget pour la première année en vue de traiter les recommandations énumérées au tableau ci-dessous. Le CACSC s'attend à faire des recommandations sur le montant restant de 700 000 \$ d'ici la fin de l'année scolaire en cours. Une somme supplémentaire de 10 millions de dollars sera disponible en 2018–2019, pour aboutir à un total cumulé de 20 millions de dollars.

L'une des recommandations est que le MEDPE fournisse un montant correspondant d'un million de dollars pour aider les enseignants dans les écoles qui sont prioritaires. Si ce montant est inclus, cela représentera un montant total de 11 millions de dollars qui sera disponible pour améliorer les conditions en salle de classe pour l'année scolaire 2017–2018. Cela servira à financer les salaires d'au moins 139 enseignants et d'autres ressources.

Le financement des conseils scolaires pour 2017–2018 comprend le coût des salaires et des avantages sociaux des enseignants<sup>1</sup> pour huit mois (du 1<sup>er</sup> aout au 31 mars), puisque l'exercice financier de la province prend fin le 31 mars. Le résumé ci-dessous montre donc le coût pour une année partielle pour 2017–2018 et le coût pour une année totale pour 2018–2019.

Recommandations	Nombre d'enseignants et de ressources	Coût pour 2017-2018 (du 1 <sup>er</sup> aout au 31 mars)	Coût pour 2018-2019 (une année complète)
Plafonnement de la taille des classes à 28 (+2) pour le premier cycle du secondaire et les écoles intermédiaires	49 enseignants	2,9 millions de dollars	4,4 millions de dollars
Plafonnement de la taille des classes à 30 (+2) pour le deuxième cycle du secondaire	50 enseignants	3 millions de dollars	4,5 millions de dollars
40 enseignants-ressources pour le projet pilote au premier cycle du secondaire et à l'école intermédiaire en vue d'aider les enseignants responsables des mathématiques et de la littératie à gérer les classes les plus complexes	40 enseignants	2,4 millions de dollars	À déterminer, en fonction du projet pilote

---

<sup>1</sup> Les chiffres du budget ne sont que des estimations, avec une moyenne de 75 000 \$ plus les avantages sociaux, par exemple les cotisations aux régimes de retraite, les primes d'assurance maladie, les prestations d'assurance-emploi, etc. Le montant réel des dépenses fera l'objet d'un suivi. Si les dépenses réelles sont inférieures à ce qui était prévu dans le budget, l'excédent sera reversé au budget du CACSC.

Projet pilote accordant des subventions de 50 000 \$ à jusqu'à 40 écoles prioritaires ayant les classes les plus complexes <sup>2</sup>	Les ressources sont à déterminer en fonction des plans présentés au groupe de travail nommé par le CACSC.	1 million de dollars du CASC  1 million de dollars demandé au MEDPE	À déterminer, en fonction du projet pilote
<b>Total partiel</b>	<b>139 enseignants, plus les enseignants et les autres ressources mobilisées en fonction des besoins indiqués par les établissements prioritaires</b>	<b>9,3 millions de dollars ou 10,3 millions de dollars si le financement correspondant d'un million de dollars du MEDPE est approuvé</b>	<b>8,9 millions de dollars</b>
<b>Montant restant à affecter</b>	<b>À déterminer</b>	<b>700 000 \$</b>	<b>11,1 millions de dollars</b>
<b>Total</b>	<b>plus de 139 enseignants</b>	<b>10 millions de dollars ou 11 millions de dollars avec le financement correspondant</b>	<b>20 millions de dollars</b>

<sup>2</sup> Les établissements prioritaires sont ceux dont les résultats aux évaluations provinciales en mathématiques et en littérature indiquent qu'ils ont besoin d'un appui supplémentaire.

## Élargissement des consultations

Les membres du CACSC tiennent à consulter un aussi grand nombre que possible d'enseignants ordinaires, de spécialistes professionnels et d'administrateurs pour mieux définir leurs recommandations et pour favoriser la bonne compréhension de l'objectif des recommandations, une fois qu'elles seront présentées.

Recommandations	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<b>Problème : on n'a pas mis en place de processus clair permettant aux enseignants et aux autres de faire part de leur point de vue aux membres du CACSC et de recevoir des informations de leur part.</b>		
1. Mettre sur pied un groupe Google d'envergure provinciale. Les représentants des enseignants ont déjà mis sur pied un compte de courriel spécial au sein de leur conseil scolaire.	Cela permettra aux enseignants intéressés de se joindre au groupe Google ou de le quitter comme bon leur semble. Le CACSC peut également consulter les membres du groupe Google au moyen de simples formulaires Google.	Mai
2. Communiquer l'ordre du jour des réunions du CACSC à l'ensemble des administrateurs et des enseignants au moins une semaine avant les réunions.	Cela permettra aux enseignants de faire part de leurs inquiétudes et de leurs idées au représentant de leur conseil scolaire avant la présentation des recommandations.	Mai et par la suite
3. Demander à tous ceux qui travaillent dans les écoles de proposer leur nom pour faire partie de groupes de travail se consacrant à des problèmes spécifiques.	Certains enseignants ayant posé leur candidature à un poste au sein du CACSC ont indiqué qu'ils souhaitaient continuer de participer au processus, tandis que d'autres, comme les spécialistes professionnels, qui n'étaient pas des enseignants en salle de classe, pensaient qu'ils n'étaient pas admissibles.	Le CACSC a demandé au MEDPE de diffuser un appel de déclarations d'intérêt au nom du conseil. On demandera aux candidats d'indiquer leur école, leur rôle dans l'école, les niveaux scolaires auprès desquels ils travaillent et les priorités qui les intéressent.
4. Demander aux écoles intéressées d'indiquer leurs cinq plus grandes préoccupations.	Le mandat du CACSC est de gérer des difficultés systémiques en salle de classe touchant l'ensemble du système à l'échelle de la province.	On demandera aux membres du CACSC intéressés de définir et de présenter leurs priorités.

<p>5. Inviter les enseignants et les autres experts et parties intéressées à faire des présentations au CACSC sur les principaux problèmes.</p>	<p>Les enseignants et les autres personnes travaillant dans les écoles font directement l'expérience des problèmes au jour le jour. Cette expérience pourra servir à orienter les recommandations du CACSC.</p>	<p>Les membres du CACSC détermineront et inviteront des enseignants, d'autres experts et des parties intéressées, selon les points à l'ordre du jour.</p>
<p>6. Préparer et communiquer un résumé des discussions et la liste des mesures proposées après chaque réunion du CACSC.</p>	<p>Il faut que les discussions et la préparation des recommandations se déroulent de façon ouverte et transparente.</p>	<p>Affichage tous les mois à l'adresse <a href="https://www.ednet.ns.ca/classroomcouncil">https://www.ednet.ns.ca/classroomcouncil</a></p>
<p>7. Communiquer les informations aux directions des écoles et leur demander directement de faire part de leurs commentaires et suggestions sur les principaux problèmes.</p>	<p>Le point de vue des directions des écoles jouera un rôle essentiel dans la préparation des recommandations en vue d'améliorer les conditions en salle de classe.</p>	<p>Les directions générales des conseils scolaires peuvent inviter leurs représentants des enseignants au CACSC aux réunions des directions des écoles.</p> <p>Nous demandons à l'équipe de planification pour l'activité « Principals in Focus » si elle aimerait rencontrer les membres du CACSC dans le cadre de l'ordre du jour de la réunion de mai.</p>
<p>8. Consulter les parents, les élèves, les conseils scolaires et les groupes de revendication sur les problèmes qui les touchent directement, par l'intermédiaire des comités d'école consultatifs, des associations foyer-école et des conseils étudiants, et communiquer directement avec les organismes et les associations.</p>	<p>Le CACSC fait partie du contrat professionnel des enseignants et son mandat principal est de gérer les problèmes mis en évidence par les enseignants et touchant les enseignants. Le CACSC a en son sein un représentant des parents et des élèves qui peut faire part de son point de vue, mais pour certains problèmes, il faut consulter un plus grand nombre d'élèves, de parents et d'autres parties intéressées.</p>	<p>Nous demanderons aux directions des écoles de communiquer des informations sur les principaux problèmes aux comités d'école consultatifs, aux conseils étudiants, aux associations foyer-école et aux autres groupes scolaires jugés appropriés. Le MEDPE apportera son soutien au CACSC en affichant des informations et en rassemblant les</p>

		commentaires et suggestions en vue de les présenter au CACSC.
--	--	---

## Priorité selon la loi : appréciation du rendement et évaluation

### Évaluations de la province et des conseils scolaires

La meilleure utilisation du temps de travail des enseignants est qu'ils le consacrent à l'enseignement, et il faut faire tout ce qui est possible pour limiter leur fardeau administratif. L'évaluation au service de l'apprentissage fait partie intégrante de l'enseignement, et le suivi des progrès des élèves et la production de rapports sur ces progrès doivent se poursuivre. Cela dit, il faut que cela se fasse selon une approche qui profite du jugement professionnel des enseignants et qui favorise la responsabilisation et l'obtention de bons résultats chez les élèves.

En novembre 2016, le gouvernement et les conseils scolaires ont suspendu toutes les évaluations de la province et des conseils scolaires jusqu'à nouvel ordre. À la demande du CACSC, le MEDPE et les conseils scolaires ont préparé un résumé de ces évaluations et des rapports qui en découlent (y compris de nouvelles évaluations dont l'introduction était prévue), avec le calendrier.

Recommandations (indiquées antérieurement, après la réunion de mars du CACSC)	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<b>Problème : les données sont rassemblées, mais elles ne sont pas diffusées de façon assez large et elles ne sont pas utilisées de façon à aider les élèves chez qui elles indiquent un besoin d'aide.</b>		
9. Exiger du MEDPE et des conseils scolaires qu'ils communiquent les données de l'IMDPE à l'ensemble des enseignants de l'élémentaire et fournir des dispositifs de soutien pour aider les écoles ayant une concentration élevée d'élèves ayant des vulnérabilités.	Les enseignants du premier cycle de l'élémentaire auront de plus amples informations sur leurs élèves et les élèves ayant des vulnérabilités devraient disposer d'une plus grande aide.	Le personnel responsable de la petite enfance au MEDPE a entamé les discussions avec les conseils scolaires et rendra compte de son travail au CACSC lors d'une réunion ultérieure.

<p><b>Problème : ce sont les enseignants qui sont les mieux placés pour évaluer les progrès de leurs élèves et l'ajout d'évaluations supplémentaires de la province ou du conseil scolaire empiète sur le temps qu'ils peuvent consacrer à l'enseignement et à l'apprentissage.</b></p>		
<p>10. Mettre fin à trois des évaluations et examens exigés par la province :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le sondage d'observation en lecture-écriture en 1<sup>re</sup> année;</li> <li>▪ l'évaluation commune de 2<sup>e</sup> année en mathématiques;</li> <li>▪ l'examen provincial de mathématiques préemploi en 10<sup>e</sup> année</li> </ul>	<p>Les enseignants peuvent s'appuyer sur leur jugement professionnel pour décider de la façon d'évaluer leurs élèves dans ce domaine, afin de disposer de plus de temps pour l'enseignement.</p>	<p>Entrée en vigueur immédiate. Les enseignants peuvent toujours consulter le sondage d'observation et les questions de l'évaluation de mathématiques de 2<sup>e</sup> année, en s'appuyant sur leur jugement professionnel.</p>
<p>11. Maintenir la suspension pour cette année (2016–2017) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de l'évaluation de 8<sup>e</sup> année en lecture, en écriture et en mathématiques;</li> <li>▪ des examens de 10<sup>e</sup> année.</li> </ul>	<p>Les enseignants peuvent s'appuyer sur leur jugement professionnel pour décider s'ils veulent utiliser les examens de 10<sup>e</sup> année.</p>	<p>Entrée en vigueur immédiate. Les enseignants peuvent demander au responsable des mathématiques au conseil scolaire les examens de 10<sup>e</sup> année s'ils souhaitent les utiliser.</p>
<p>12. Demander au MEDPE et aux conseils scolaires de présenter leurs justifications pour les évaluations qu'ils souhaitent maintenir, éliminer ou simplifier, afin que le CACSC puisse faire des recommandations, avant de relancer la moindre évaluation l'an prochain.</p>	<p>Cela devrait déboucher sur une réduction du nombre d'évaluations, du nombre de séances d'évaluation pour les évaluations maintenues (ou sur l'organisation des séances d'évaluation à des moments moins occupés de l'année) et des exigences en matière de saisie de données. Les résultats des évaluations qui ont bel et bien lieu doivent être communiqués aux enseignants dès que possible et utilisés de façon à favoriser l'obtention de bons résultats chez les élèves.</p>	<p>Un groupe de travail du CACSC a été formé. Nous invitons les conseils scolaires à présenter leur plan pour les évaluations lors des réunions de mai et de juin du CACSC.</p>

<p>13. Instaurer un moratoire de cinq ans sur les évaluations à l'initiative des conseils scolaires ou du MEDPE, à moins que des propositions soient présentées au CACSC et approuvées par le CACSC.</p>	<p>Cela devrait éliminer les augmentations vécues au cours des dernières années dans l'organisation d'évaluations et dans la saisie de données ou limiter ces augmentations.</p>	<p>Entrée en vigueur immédiate.</p>
--	--	-------------------------------------

## Évaluation

### *Renseignements contextuels fournis par les conseils scolaires*

Les politiques des conseils scolaires existantes sur les travaux remis en retard et à l'attribution de la note zéro illustrent les thèmes suivants :

- Les politiques tiennent compte du fait que les résultats des élèves ne peuvent être fondés sur une seule évaluation et qu'il convient de donner aux élèves de nombreuses occasions de montrer les progrès qu'ils ont accomplis.
- Il est acceptable ou prévu de pouvoir négocier pour accorder des délais pour la remise des travaux; certaines politiques indiquant que c'est à la discrétion de l'enseignant que ces délais sont accordés.
- L'utilisation de la note zéro est permise dans certaines politiques, mais il est obligatoire de passer par plusieurs étapes préalables afin de veiller à ce qu'on ait fait tout son possible pour permettre aux élèves de montrer ce qu'ils ont appris.
- Dans certaines politiques, la remise des travaux en retard et l'utilisation de la note zéro sont traitées différemment selon le niveau scolaire. Par exemple, on n'autorise l'utilisation de la note zéro que de la 7<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année. De la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, l'enseignant note le devoir en indiquant qu'il est « incomplet ».

Le CACSC a également passé en revue les politiques des conseils scolaires concernant le redoublement et l'impossibilité de faire échouer l'élève. En résumé, aucune des politiques ne contient de directive indiquant qu'il est interdit de faire échouer l'élève, mais la plupart recommandent de ne pas faire redoubler les élèves. La plupart des politiques des conseils scolaires indiquent qu'il est bon pour l'élève de faire partie d'une classe avec des camarades de son âge. Ces politiques incluent des directives sur les points suivants :

- La décision de faire redoubler l'élève ou de le faire passer au niveau supérieur se fondera sur ce qui va dans l'intérêt supérieur de l'élève, avec des structures de soutien appropriées en place et une communication régulière avec l'élève et sa famille.
- La décision définitive relève de la direction de l'école.

Le CACSC a également appris que 250 élèves environ avaient redoublé l'an dernier dans les niveaux allant de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année.

## Résumé des discussions du CACSC

Les membres du conseil ont indiqué que les politiques des conseils scolaires ne correspondaient pas à l'expérience des enseignants en salle de classe.

Pour les devoirs en retard et les notes, les enseignants sont censés corriger les devoirs quand ils leur sont remis, quel que soit le moment. Certains enseignants ont reçu pour instruction de donner au moins une note minimum (par exemple, 25 p. 100) quand l'élève ne remet pas le devoir.

Les membres du CACSC s'inquiètent du fait que les politiques et les pratiques altèrent la capacité qu'ont les enseignants de fournir des commentaires et suggestions honnêtes aux élèves pour les aider dans leur apprentissage, pour les préparer à devenir de bons citoyens avec de bonnes habitudes de travail et la capacité de respecter des échéances et pour les préparer aux études postsecondaires et au monde du travail.

Pour ce qui est de faire redoubler les élèves ou de les laisser passer au niveau supérieur, les directions des écoles n'ont pas le dernier mot, même quand elles ont des preuves que l'élève n'est pas parvenu aux résultats d'apprentissage nécessaires pour connaître la réussite au niveau supérieur. Si le parent n'est pas d'accord, le conseil scolaire peut annuler la décision de la direction de l'école.

Le CACSC a également eu une première discussion sur les bulletins scolaires. Les enseignants, les parents et les élèves ne comprennent pas les raisons justifiant les changements apportés au cours des dernières années et veulent que les bulletins scolaires soient plus faciles à remplir pour les enseignants et plus faciles à comprendre pour les parents et les élèves.

Recommandations	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<b>Problème : le système éducatif a réduit les attentes pour les élèves, ce qui limite la capacité qu'ont les enseignants de les préparer aux études postsecondaires et au monde du travail.</b>		
<p>14. Demander au MEDPE d'élaborer les versions initiales de politiques en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'appréciation du rendement et l'évaluation;</li> <li>- le passage au niveau supérieur, le redoublement et la possibilité de sauter une classe.</li> </ul> <p>Il faut que ces versions initiales de politiques aillent dans l'intérêt supérieur des élèves, respectent le jugement professionnel des enseignants et traitent les préoccupations relatives aux échéances, à l'utilisation de la note zéro et aux pratiques consistant à ne faire échouer aucun élève.</p>	<p>Cela permettra aux enseignants d'utiliser leur jugement professionnel sur la meilleure façon d'évaluer avec honnêteté les élèves et de décider de leur passage au niveau supérieur, afin de les préparer aux attentes du monde du travail, du collège ou de l'université.</p>	<p>Cela devrait être examiné lors des réunions de mai et de juin du CACSC.</p>
<b>Problème : les bulletins scolaires prennent du temps pour les enseignants et sont source de confusion pour les parents et les élèves.</b>		
<p>15. Demander au MEDPE d'expliquer les raisons justifiant les changements apportés aux bulletins au cours des dernières années et de présenter des options pour simplifier les bulletins, notamment avec l'emploi de bulletins électroniques.</p>	<p>Il faudrait que les bulletins soient plus faciles à remplir et à comprendre.</p>	<p>Cela devrait être examiné lors des réunions de mai et de juin du CACSC.</p>

## Priorité selon la loi : assiduité

En mai 2016, plus de 3 500 Néoécossais ont fait part de leurs réactions au document de travail sur l'assiduité des élèves. Sur ce total, environ 85 p. 100 disent que l'absentéisme est un problème. Environ 87 p. 100 des répondants s'inquiètent du fait que, quand l'élève est en retard (même si ce n'est que de 10 minutes), cela perturbe le travail du reste de la classe.

Les statistiques du MEDPE montrent que 28 p. 100 des élèves ont manqué 16 journées d'école ou plus en 2014–2015. Le taux d'absences le plus élevé concerne les écoles intermédiaires et du premier cycle du secondaire, avec 37 p. 100 des élèves ayant manqué 16 journées d'école ou plus.

Le MEDPE s'est appuyé sur ces consultations pour élaborer la version provisoire de sa politique sur l'assiduité. Le CACSC a examiné cette version provisoire de la politique et formé un groupe de travail composé de quatre membres du conseil (un membre de l'élémentaire, un membre du premier cycle du secondaire, un membre du deuxième cycle du secondaire et un conseiller d'orientation). Ce groupe de travail a apporté des révisions à la version provisoire de la politique sur l'assiduité en vue de garantir les points suivants :

- Il sera clair qu'on s'attend à ce que les élèves soient présents à l'école et, en cas d'absence, ils devront en assumer la responsabilité.
- Les décisions prises par l'équipe de l'école ne pourront pas être annulées par le conseil scolaire.
- Les élèves et les familles ayant besoin de soutien le recevront.
- Les enseignants auront la souplesse nécessaire pour pouvoir s'appuyer sur leur jugement professionnel face à des circonstances exceptionnelles.

Le CACSC souhaite que la politique soit en place pour la rentrée.

Recommandations	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<b>Problème : cela fait longtemps que les enseignants et les directions des écoles attendent d'avoir une politique sur l'assiduité.</b>		
<p>16. Demander que le MEDPE rende immédiatement publique la version provisoire de la politique et communique les commentaires et suggestions recueillis au CACSC avant la réunion du 17 mai, dans l'optique de communiquer la politique aux écoles en juin et de la faire entrer en vigueur à la rentrée.</p>	<p>Il y a déjà eu de nombreuses consultations. Le fait de rendre immédiatement publique la version provisoire de la politique devra servir de dernière vérification à l'échelle du système avant la mise en œuvre à la rentrée. La version provisoire de la politique a également été communiquée au ministère des Services communautaires, au ministère de la Santé et au ministère de la Justice, afin de favoriser le partage des responsabilités.</p>	<p>Les commentaires et suggestions seront rassemblés et renvoyés au CACSC d'ici au 9 mai.</p>
<b>Problème : les directions des écoles n'ont pas vu la version provisoire de la politique.</b>		
<p>17. Demander aux directions des écoles de communiquer la politique aux membres du personnel et aux comités d'école consultatifs et les encourager à faire part de leurs réactions aux membres du CACSC ou par l'intermédiaire du site Web du MEDPE.</p>	<p>Il est crucial de recueillir le point de vue des directions des écoles sur la politique. Il est important, pour les décisions du CACSC, de demander aux directions des écoles d'encourager, en tant que leaders pédagogiques dans leur établissement, les gens à faire part de leurs commentaires et suggestions.</p>	<p>Les commentaires et suggestions seront rassemblés et renvoyés au CACSC d'ici au 9 mai.</p>
<b>Problème : certains enfants sont absents pour des raisons qu'ils ne maîtrisent pas.</b>		
<p>18. Demander au MEDPE et aux conseils scolaires de présenter les recherches et les pratiques exemplaires quand il s'agit d'entrer en contact avec les familles ou de proposer d'autres mesures de soutien ou de responsabilisation pour renforcer l'assiduité. Cela aidera le CACSC à discuter de la possibilité d'organiser un projet pilote.</p>	<p>Il existe divers modèles de soutien, et l'examen des recherches les plus récentes sur la question permettra de déterminer le bon modèle à mettre à l'essai en Nouvelle-Écosse. Le renforcement de ces dispositifs de soutien contribuera également au partage des responsabilités, en faisant en sorte que la responsabilité du renforcement de l'assiduité s'étende au-delà de l'école et de l'enseignant à titre individuel.</p>	<p>Cette question sera abordée à la réunion de mai.</p>

## Priorité selon la loi : taille des classes

Les enseignants, les parents et les élèves s'inquiètent de la grande taille des classes, certaines classes du secondaire ayant près de 40 élèves ou même plus.

### Taille des classes à l'élémentaire

Le CACSC a reçu des informations sur la taille des classes et les plafonds qui ont été mis en œuvre jusqu'à présent à l'élémentaire. Voici les plafonds mis en œuvre de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année sur trois ans :

- Septembre 2014, maternelle – 2<sup>e</sup> année : 20 (+2)
- Septembre 2015, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année : 25 (+2)
- Septembre 2016, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année : 25 (+2)

Au total, les conseils scolaires ont reçu des fonds pour embaucher environ 300 enseignants supplémentaires.

Dans certains cas, quand le plafonnement de la taille des classes entraînait la formation de classes divisées ou combinées, les comités d'école consultatifs ont demandé l'autorisation pour leur école de dépasser légèrement le plafond afin d'éviter d'avoir à diviser les classes. Les demandes ont été généralement approuvées quand les conseils scolaires pouvaient en assumer les conséquences et quand le CEC était d'accord. Du coup, environ 4 p. 100 des classes dépassent le plafond.

Les membres du CACSC s'intéressent aussi à l'abaissement des plafonds existants à l'élémentaire (voir « [Annexe C – Autres priorités que le CACSC devra examiner](#) »).

### Tailles des classes au secondaire

Le CACSC a reçu des informations sur le coût du plafonnement de la taille des classes pour le premier cycle du secondaire et le deuxième cycle du secondaire. Les prévisions sur les coûts ont été préparées par le MEDPE en consultation avec les conseils scolaires, à partir du nombre de classes dépassant les plafonnements éventuels pour l'année scolaire.

## Plafonnement de la taille des classes et cout des options

Plafonnement possible <sup>3</sup>	Nombre d'enseignants nécessaires pour respecter ce plafond	2017–2018 (du 1 <sup>er</sup> aout au 31 mars) <sup>4</sup>	2018–2019 (année complète)
<b>Premier cycle du secondaire</b>			
Plafond de 26 (+2)	99	5,9 millions de dollars	8,9 millions de dollars
Plafond de 28 (+2)	49	2,9 millions de dollars	4,4 millions de dollars
<b>Deuxième cycle du secondaire</b>			
Plafond de 30 (+2)	50	3 millions de dollars	4,5 millions de dollars
Plafond de 32 (+2)	27	1,6 million de dollars	2,4 millions de dollars

### Très petites classes

Lors de la préparation des estimations, les conseils scolaires ont également examiné le nombre de très petites classes à l'heure actuelle au secondaire. Les conseils scolaires disent qu'ils ont près d'un millier (972) de classes de 11 élèves ou moins.

Les conseils scolaires notent qu'ils continueront d'avoir certaines classes très petites afin de pouvoir garantir que les élèves ont accès aux cours dont ils ont besoin pour obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires. Les conseils scolaires peuvent cependant apporter des changements au calendrier. L'un des conseils scolaires prévoit par exemple à l'heure actuelle d'offrir le cours d'études mi'kmaq tous les deux ans au lieu de l'offrir tous les ans. Les élèves auront tous malgré tout la possibilité de s'inscrire au cours, et la classe comptera deux fois plus d'élèves.

Ce type d'aménagement pourra libérer les enseignants pour réduire la taille des classes de grande taille.

### École virtuelle de la Nouvelle-Écosse

Le CACSC a également reçu des informations sur l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse (EVNE) et appris qu'elle pouvait aider les conseils scolaires à réduire le nombre de classes de très petite taille tout en veillant à ce que les élèves aient toujours accès aux cours dont ils ont besoin pour le diplôme.

L'EVNE propose à l'heure actuelle 113 sections de cours. En outre, certaines des classes de très petite taille des conseils scolaires (sociologie, programmation informatique, études océanographiques, physique, leadership en conditionnement physique, tourisme, etc.) sont offertes par l'intermédiaire de l'EVNE. L'EVNE est également en train d'élargir ses cours pour les élèves d'immersion française et pour le placement à un niveau avancé et le baccalauréat international (BI).

L'EVNE est en train d'embaucher un enseignant qui commencera l'an prochain à offrir des services d'aide aux élèves pour les démarches. Cette personne entrera en liaison avec les élèves, cherchera à comprendre la nature des difficultés qu'ils peuvent avoir vis-à-vis des cours offerts par l'EVNE, assurera

<sup>3</sup> La politique actuelle du NSTU est que l'effectif des classes de maternelle ne devrait pas dépasser 15 élèves, que l'effectif des classes de l'élémentaire ne devrait pas dépasser 20 élèves et que l'effectif des classes du premier cycle du secondaire et du deuxième cycle du secondaire ne devrait pas dépasser 25 élèves.

<sup>4</sup> Les chiffres du budget ne sont que des estimations, avec une moyenne de 75 000 \$ plus les avantages sociaux, par exemple les cotisations aux régimes de retraite, les primes d'assurance maladie, les prestations d'assurance-emploi, etc. Le montant réel des dépenses fera l'objet d'un suivi. Si les dépenses réelles sont inférieures à ce qui était prévu dans le budget, l'excédent sera reversé au budget du CACSC.

la liaison avec leurs enseignants et les aidera à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour connaître la réussite dans l'apprentissage en ligne.

### Plafonnement des classes de mathématiques

Le CACSC a reçu des informations sur l'engagement pris par le gouvernement de plafonner les cours de mathématiques de type « académique » en 10<sup>e</sup> et en 11<sup>e</sup> année à 24 élèves. Le manque d'enseignants hautement qualifiés de mathématiques a imposé des retards dans l'adoption de ce plafonnement.

Le MEDPE est en train de prendre des mesures en vue de faire augmenter le nombre d'enseignants de mathématiques. Ces mesures comprennent la collaboration avec une université pour offrir un certificat et des possibilités de mise à jour des compétences pour les enseignants, l'exploration de possibilités de formation pendant l'été et le recrutement de plus d'enseignants experts en mathématiques.

Le MEDPE adoptera le plafonnement des classes de mathématiques avec les conseils scolaires quand les enseignants seront disponibles. Le gouvernement maintient son engagement vis-à-vis de ce plafonnement et les ressources nécessaires pour le respecter n'auront pas à venir du budget du CACSC.

### Résumé des discussions du CACSC

Les membres du CACSC sont convaincus que les classes très nombreuses sont difficiles à gérer et qu'il faudrait chercher systématiquement à les éliminer dans la province. Ils pensent également que la composition des classes est tout aussi importante que leur taille.

Le CACSC est conscient du fait que la composition des classes fait partie du travail envisagé à l'heure actuelle par la Commission sur l'intégration dans l'éducation. En outre, la législation empêche le MEDPE et les conseils scolaires d'apporter des changements aux politiques relatives à l'intégration cette année et pour l'année scolaire 2017–2018.

En guise de mesure provisoire, le CACSC recommande des plafonnements pour le premier cycle du secondaire et le deuxième cycle du secondaire et des enseignants et des fonds supplémentaires afin d'aider les enseignants dans les écoles prioritaires où se trouvent les classes les plus complexes. Les établissements prioritaires sont ceux dont les résultats aux évaluations provinciales en mathématiques et en littérature indiquent qu'ils ont besoin d'un appui supplémentaire. Les membres du CACSC aimeraient que l'on consente des efforts financiers supplémentaires dans ces domaines à mesure que les fonds seront disponibles.

Le CACSC a également déterminé qu'il était nécessaire de poursuivre le travail sur la taille des classes à l'élémentaire (voir « [Autres priorités définies par le CACSC](#) »).

Recommandations	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<b>Problème : certaines classes du premier cycle du secondaire et du deuxième cycle du secondaire sont trop grosses.</b>		
<p>19. Plafonner la taille des classes à 28 (+2) pour le premier cycle du secondaire et à 30 (+2) pour le deuxième cycle du secondaire.</p>	<p>On estime que cette option introduira 99 enseignants dans les écoles, réduira la taille des classes très grandes et laissera au CACSC des fonds pour d'autres priorités.</p>	<p>Les conseils scolaires sont en train d'élaborer des plans de dotation en personnel et exigent désormais des instructions sur toute recommandation concernant la dotation en personnel.</p>
<b>Problème : les enseignants dans les écoles prioritaires ont besoin de plus de soutien pour gérer les classes complexes.</b>		
<p>20. Prévoir des fonds pour embaucher 40 enseignants (pour travailler en classe ou dans des locaux séparés) pour un projet pilote au premier cycle du secondaire, afin de faciliter l'enseignement des mathématiques et de la littératie dans les classes ayant un nombre élevé d'élèves ayant des besoins spéciaux. Distribuer les fonds de façon à ce que tous les conseils scolaires obtiennent un certain nombre d'enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les deux conseils scolaires les plus grands, le HRSB et le CCRSB, recevront respectivement huit et six enseignants.</li> <li>▪ Le CBVRSB et l'AVRSB recevront chacun cinq enseignants.</li> <li>▪ Les conseils scolaires de plus petite taille (Strait,</li> </ul>	<p>Il s'agit d'une mesure provisoire (période d'essai d'un an). Le financement vise le premier cycle du secondaire en attendant l'examen par le CACSC de la question de la taille des classes, du rapport de la Commission sur l'intégration dans l'éducation et des résultats de la mise à l'essai.</p>	<p>Il faudrait que l'évaluation comprenne des détails des conseils scolaires sur l'utilisation qui a été faite des fonds et une analyse de l'effet de la mesure à partir des données existantes et de méthodes pour le rassemblement de données.</p>

<p>CSAP, Tri-County et South Shore) recevront chacun quatre enseignants.</p>		
<p>21. Créer un fonds de deux millions de dollars pour permettre à jusqu'à 40 écoles prioritaires ayant les classes les plus complexes de présenter des propositions à un groupe de travail du CACSC en vue de recevoir 50 000 \$. Demander au MEDPE de couvrir la moitié de ce fonds, soit un million de dollars. Certains conseils scolaires consacrent déjà des fonds aux écoles prioritaires et sont censés collaborer avec les directions des écoles pour maximiser tous les efforts financiers consentis et les bienfaits pour les élèves.</p>	<p>Il s'agit d'une mesure provisoire (période d'essai d'un an) pour fournir du soutien aux enseignants ayant les classes les plus complexes en attendant le rapport de la Commission sur l'intégration dans l'éducation. Ce financement permettra aux écoles d'embaucher des enseignants qui travailleront en salle de classe ou individuellement auprès des élèves; d'embaucher des aides-enseignants; et de financer d'autres structures de soutien et initiatives.</p>	<p>Il faut que le groupe de travail du CACSC soit mis sur pied immédiatement, avec des membres du CACSC et d'autres membres nommés par le CACSC. Il faut élaborer rapidement les critères afin de permettre aux directions des écoles de déterminer les priorités, pour déboucher sur des embauches avant la fin de l'année scolaire. Il faudrait que l'évaluation comprenne des détails des conseils scolaires sur l'utilisation qui a été faite des fonds et une analyse de l'effet de la mesure à partir des données existantes et de méthodes pour le rassemblement de données.</p>
<p><b>Problème : le nombre d'élèves ayant un PPI n'est pas réparti de façon uniforme sur l'ensemble des classes. Cela renforce la complexité de la gestion de certaines classes et ne va pas dans l'intérêt supérieur des élèves et de l'enseignant.</b></p>		
<p>22. Demander aux registraires ou aux autres personnes responsables de la répartition des élèves d'éviter d'affecter un grand nombre d'élèves ayant un PPI à la même classe.</p>	<p>Cela pourrait permettre de répartir de façon plus uniforme les élèves exigeant des dispositifs de soutien supplémentaires.</p>	<p>Les directions des écoles peuvent assurer la direction de la mise en œuvre de cette recommandation. La Commission sur l'intégration dans l'éducation pourrait également examiner cette question.</p>

<b>Problème : les élèves du CSAP et de l'immersion française ne disposent que d'un nombre limité de cours en ligne.</b>		
23. Ouvrir les cours offerts par l'EVNE en français à la fois aux élèves du CSAP et aux élèves d'immersion.	Un plus grand nombre de cours en ligne seraient à la disposition des élèves de l'immersion française et des écoles du CSAP.	Les résultats d'apprentissage des cours du CSAP diffèrent de ceux des programmes de langue anglaise. Il faudrait que le MEDPE entame immédiatement les discussions avec le CSAP en vue de résoudre les problèmes potentiels.

## Priorité selon la loi : classes complexes

La complexité des classes constitue une préoccupation importante pour les enseignants. Le CACSC a reçu une mise à jour sur le travail de la Commission sur l'intégration dans l'éducation, qui est censée faire des recommandations concernant les classes complexes.

### Commission sur l'intégration dans l'éducation

Le mandat de la Commission sur l'intégration dans l'éducation (CIE) est de mettre en évidence des solutions originales et viables aux difficultés liées à l'offre d'un enseignement de grande qualité à l'ensemble des élèves. La CIE fera des recommandations sur un modèle d'intégration dans l'éducation dans lequel les enseignants se sentiront bien préparés et soutenus et les élèves auront le sentiment de bien faire partie du groupe et auront l'aide nécessaire pour réaliser leur potentiel.

Les coprésidentes du CACSC ont rencontré la CIE, et la CIE est censée présenter son rapport d'étape le 30 juin, conformément aux exigences de la loi. La loi indique également que, en dehors des changements recommandés dans le rapport d'étape, la ministre ne peut modifier ni la *Politique en matière d'éducation spéciale* de la province, ni les autres politiques se rapportant à l'intégration dans l'éducation avant un délai de trois mois après la réception du rapport final de la CIE, en mars 2018. Il est interdit aux conseils scolaires de modifier leurs politiques relatives à l'intégration dans l'éducation.

Cela limite la capacité qu'a le CACSC d'apporter des changements relatifs à l'intégration dans l'éducation cette année et pour l'année scolaire 2017–2018. Cela dit, la CIE souhaite recueillir l'avis des enseignants en salle de classe et a demandé à rencontrer le CACSC en juin. Les membres de la CIE souhaitent également discuter avec le CACSC de la marche à suivre pour continuer les échanges d'informations et recueillir l'avis des enseignants sur l'intégration dans l'éducation dans les mois qui viennent.

Par ailleurs, le CACSC souhaite aussi, en attendant, apporter des changements en dehors des politiques en vue d'apporter un meilleur soutien aux élèves. Ces changements concernent entre autres des mesures pour veiller à ce que les enseignants aient le temps de préparer les plans de programme individualisés (PPI).

### Temps accordé aux enseignants pour la préparation des PPI

Le CACSC a examiné les informations sur le nombre d'élèves ayant un PPI (soit 6 400 environ sur un effectif total d'environ 118 250 élèves), sur la durée moyenne de la préparation d'un PPI (entre deux et 10 heures, selon la complexité du PPI) et sur le financement accordé à l'heure actuelle pour libérer les enseignants pour cette tâche.

La convention collective des enseignants exige un montant total de 750 000 \$ à partager entre les conseils scolaires pour financer les remplacements pour libérer les enseignants pour la préparation des PPI. Selon le nombre d'élèves ayant un PPI et le coût d'un remplacement, le montant de 750 000 \$ devrait permettre d'offrir à chaque enseignant ayant un élève qui a un PPI de disposer d'un remplaçant pour trois heures. Malgré cela, de nombreux enseignants disent qu'ils n'ont quasiment pas de temps pour préparer et rédiger les PPI.

Afin d'expliquer pourquoi le financement ne semble pas déboucher sur le dégagement de plages de temps permettant aux enseignants de préparer les PPI, le CACSC a demandé aux conseils scolaires comment ils utilisaient les fonds.

Les conseils scolaires ont indiqué qu'ils répartissaient les fonds de différentes manières. Certains d'entre eux affectent les fonds aux réunions des équipes de planification de programme et non à des enseignants individuellement. En outre, les fonds sont parfois affectés à l'élaboration de PPI pour les élèves ayant les besoins les plus complexes, c'est-à-dire ceux pour qui l'équipe est probablement plus nombreuse et la préparation du PPI prendra plutôt 10 heures que deux. Cela fait qu'il reste moins de fonds pour libérer les enseignants pour la préparation des PPI moins complexes, même si ceux-ci prennent encore du temps.

Le CACSC a proposé des options pour l'augmentation du financement, qui permettrait de faire augmenter le nombre d'heures libres pour les enseignants. Par exemple, l'augmentation de 50 p. 100 du montant de 750 000 \$ ferait théoriquement augmenter le nombre *moyen* d'heures disponibles de 3 à 4,5 pour chaque élève ayant un PPI. Toutefois, comme la plupart des enseignants disent qu'ils n'ont pas même pas trois heures, cela ne résoudrait pas le problème.

En guise de première étape, le CACSC recommande des manières de faire une meilleure utilisation des fonds existants et de consacrer le temps déjà disponible pour le perfectionnement professionnel à la préparation des PPI. Le CACSC est conscient que le fait de couvrir les tâches d'enseignement des enseignants à l'aide de remplaçants pour qu'ils aient le temps de préparer les PPI n'est pas une solution viable pour régler le problème de l'augmentation des exigences de l'emploi. Le CACSC abordera cette question avec la Commission sur l'intégration dans l'éducation.

Recommandations	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<b>Problème : les enseignants en salle de classe n'ont que très peu de temps pour préparer les PPI.</b>		
24. Demander aux conseils scolaires de réexaminer l'affectation de leur part des 750 000 \$ fournis à l'heure actuelle et de gérer ces fonds de façon à veiller à ce que les enseignants ayant plus d'un PPI soient plus libérés.	Les enseignants auront des plages de temps réservées à la planification et à la préparation des PPI.	Les conseils scolaires devraient réexaminer l'utilisation qu'ils font des fonds avant la fin de l'année scolaire en cours et mettre en place les changements pour la rentrée 2017.

<p>25. Demander aux conseils scolaires d'affecter la moitié de la journée de PP de l'automne (septembre et octobre) à l'élaboration des PPI et des adaptations de façon autonome par les enseignants. Donner aux enseignants l'option de demander plus de temps s'ils ont plusieurs PPI ou des PPI complexes.</p>	<p>Les enseignants auront des plages de temps réservées à la planification et à la préparation des PPI et des adaptations. Si certains conseils scolaires offrent à l'heure actuelle des plages de temps supplémentaires, il ne faut pas qu'ils les réduisent.</p>	<p>Cela devrait être en place d'ici à la rentrée 2017.</p>
---	--	--

## Priorité selon la loi : rassemblement de données et production de rapports

Le CACSC a eu des discussions préliminaires sur les exigences pour le rassemblement de données et la production de rapports. Ces exigences empiètent sur le temps consacré à l'enseignement et leur utilité n'est pas toujours claire.

Dans ses discussions, le CACSC a mis en évidence des incohérences dans les exigences pour le rassemblement de données et la production de rapports des différents conseils scolaires. Avant de faire des recommandations, le CACSC souhaite se faire une idée bien claire de l'éventail des exigences pour le rassemblement de données et la production de rapports et des raisons expliquant les différences.

En réponse à cette demande, les conseils scolaires ont tous indiqué que les enseignants et le personnel scolaire avaient l'obligation de rassembler des données sur l'assiduité, les adaptations, les plans de programme individualisés (PPI), les évaluations des élèves, les devoirs et les notes, les plans médicaux pour les élèves et les incidents. Ces données sont saisies par l'intermédiaire de PowerSchool, de PowerTeacher, de Gradebook ou de TIENET.

Les conseils scolaires ont également communiqué des informations sur le rassemblement de données et la production de rapports exigés des écoles et des enseignants pour la planification de la réussite scolaire et les plans d'affaires, qui s'appuient sur les données de l'enquête « Our School », de l'enquête « Entendez-moi », des évaluations provinciales et des enquêtes sur le climat dans les écoles.

Certains conseils scolaires ont également des exigences bien particulières pour le rassemblement de données et la production de rapports en raison de l'administration de programmes spéciaux. Exemples :

- données relatives à la participation et à l'utilisation des ressources pour le Club des petits déjeuners du Canada
- données sur les niveaux de lecture (lecteur autonome ou lecteur de textes de niveau « instructif »)
- données sur les interventions préventives en littératie et en mathématiques

Les conseils scolaires disent que les directions des écoles rassemblent parfois des données supplémentaires ou exigent des enseignants qu'ils produisent des rapports sur des données supplémentaires dans le cadre des évaluations scolaires et de la planification de la réussite scolaire. Les enseignants eux-mêmes ne savent pas toujours clairement si les demandes de données viennent de l'école, du conseil scolaire ou du ministère.

Recommandations	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<p><b>Problème : la saisie de données empiète de plus en plus sur le temps consacré à l'enseignement et sa fonction n'est pas toujours claire.</b></p>		
<p>26. Constituer un groupe de travail chargé de faire des recommandations sur des manières de simplifier les processus de rassemblement de données et de production de rapports. Définir en priorité des recommandations relatives à la planification de la réussite scolaire.</p>	<p>Les enseignants auront plus de temps à consacrer à l'enseignement.</p>	<p>La simplification pourra inclure l'élimination de l'exigence en matière de rassemblement de données ou de production de rapports ou le report de cette exigence à une période moins occupée de l'année scolaire.</p>

## Priorité selon la loi : journées consacrées à l'évaluation des élèves, à la classification et aux tâches administratives

Selon le paragraphe 25.05 de la convention collective :

*Avec l'approbation du conseil scolaire et de l'agent régional d'éducation, les jours visés par le paragraphe 25.04 sont utilisés comme suit :*

*(ii) jusqu'à trois (3) jours par enseignant et par année à des fins de classification et d'évaluation des élèves, ainsi qu'à des fins administratives.*

Ces trois jours font partie d'un total de jusqu'à huit jours prévus dans la convention collective : jusqu'à trois jours à des fins de classification et d'évaluation des élèves, ainsi qu'à des fins administratives; jusqu'à deux jours à des fins d'organisation; et une réserve de jusqu'à cinq jours pour le perfectionnement professionnel.

Certains enseignants disent qu'ils aimeraient qu'une partie ou l'ensemble des trois jours prévus à des fins de classification et d'évaluation des élèves, ainsi qu'à des fins administratives, soient déplacés afin qu'ils tombent juste avant la date limite pour la remise des bulletins scolaires. C'est déjà la pratique dans les faits dans certains conseils scolaires, mais pas tous.

Pour préciser ses recommandations, le CACSC a demandé aux conseils scolaires les choses suivantes :

- fournir des informations sur le calendrier actuel des jours prévus à des fins de classification et d'évaluation des élèves, ainsi qu'à des fins administratives;
- fournir des justifications pour le calendrier actuel;
- indiquer les problèmes que poserait le déplacement de ces journées, s'il y a lieu.

### Résumé des calendriers suivis par les conseils scolaires

Le calendrier suivi pour ces journées peut varier d'une année à l'autre. Cette année :

- deux conseils scolaires utiliseront deux jours à la fin de l'année et le troisième de diverses manières;
- trois conseils scolaires utiliseront les trois jours à la fin de l'année;
- un conseil scolaire utilisera deux jours à la fin de l'année pour tous les enseignants, et les enseignants de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année recevront une journée de plus au début février;
- un conseil scolaire a prévu toutes les journées immédiatement avant la période des bulletins scolaires, à différents moments de l'année pour l'élémentaire et le secondaire;
- un conseil scolaire utilisera une journée au début de l'année, une à la fin de l'année et la troisième à la fin du semestre ou de l'année, selon que l'école fonctionne par semestre ou par année.

Lorsque les conseils scolaires ont fourni ces informations, ils ont prévenu qu'il était difficile de créer un calendrier qui convienne à tout le monde. Le calendrier adopté par l'école pourra dépendre des niveaux d'enseignement dans l'école, de la question de savoir si l'école fonctionne par semestre ou par année et des pratiques et préférences particulières de l'établissement. En outre, si les journées ne sont pas les mêmes pour toutes les écoles du conseil scolaire, le conseil scolaire doit financer le transport des élèves. (À titre d'exemple, le transport par autobus coûte 50 000 \$ par jour au CCRSB.)

## Résumé des discussions du CACSC

Les membres de CACSC considèrent que les décisions concernant l'utilisation de ces journées doivent dépendre des priorités éducatives.

Étant donné que l'évaluation des élèves est un travail crucial et que les trois jours étaient, à l'origine, prévus pour donner aux enseignants le temps de préparer les bulletins scolaires, il faudrait que ces jours soient avant tout protégés à cette fin. Le HRSB fait déjà cela.

Le CACSC est conscient du fait que les conseils scolaires ne peuvent pas faire d'économies dans les frais de transport quand seules certaines écoles, mais pas toutes ferment leurs portes, mais il encourage les conseils scolaires à faire preuve d'imagination dans la gestion de cette question. À titre d'exemple, le CCRSB utilise la journée pour les bulletins à l'élémentaire comme journée de perfectionnement professionnel pour les enseignants du secondaire.

Recommandations	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<b>Problème : on a négocié jusqu'à trois jours dans la convention collective pour la préparation des bulletins scolaires, mais ces jours ne sont pas utilisés de façon uniforme à cette fin.</b>		
27. Exiger des conseils scolaires qu'ils consultent les directions des écoles et prévoient les journées au calendrier comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ pour l'élémentaire et le premier cycle du secondaire, deux des trois journées d'évaluation avant la date de remise des bulletins scolaires et la troisième à la fin de l'année pour les tâches de fin d'année;</li><li>▪ pour le deuxième cycle du secondaire, une journée d'administration après les examens semestriels de janvier, mais avant la date de remise des bulletins scolaires, et deux journées après les examens semestriels de juin.</li></ul>	Cela laissera aux enseignants du temps pour l'évaluation, la correction et la rédaction des bulletins scolaires avant la date de remise, tout en gardant une journée pour les activités de fin d'année.	Il faudrait demander aux directions générales des conseils scolaires de consulter les directions des écoles immédiatement pour que les changements puissent être apportés au calendrier scolaire pour 2017–2018.

## Priorité selon la loi : technologie et processus de travail

Le CACSC souhaite que le gouvernement soit à l'écoute des enseignants pour ce qui est de leurs préoccupations relatives à TIENET et à PowerSchool, ainsi que de leurs idées pour améliorer les politiques, les pratiques, le perfectionnement professionnel et le soutien dans l'utilisation de ces systèmes. Le CACSC souhaite également que le gouvernement et les conseils scolaires prennent immédiatement des mesures pour éliminer les sources d'irritation les plus répandues.

### Projet de consultation des utilisateurs

Recommandations	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<b>Problème : PowerSchool et TIENET ont été imposés aux enseignants pour répondre aux besoins des systèmes, au lieu de concevoir les systèmes en réponse aux besoins des enseignants.</b>		
<p>28. Embaucher Service Nouvelle-Écosse pour travailler directement avec les enseignants et les autres utilisateurs de PowerSchool et de TIENET en vue de recommander des changements, à commencer par TIENET. Il faudrait que ces recommandations portent sur tous les aspects du système, y compris les politiques et processus, les rôles et responsabilités pour les tâches se rapportant aux systèmes, la formation, la communication, les dispositifs de soutien pour la mise en œuvre et les changements à apporter aux systèmes.</p>	<p>Service Nouvelle-Écosse a un savoir-faire en recherche-action et en conception de systèmes en réponse aux besoins des utilisateurs et pourra profiter de l'observation et de la consultation des enseignants en salle de classe, des enseignants spécialisés, des directions des écoles, des directions adjointes des écoles et des adjoints administratifs.</p>	<p>Près de 570 personnes ont déclaré leur intérêt pour le processus de consultation. On sélectionnera une centaine de personnes. Les visites dans les écoles sont prévues pour mai et juin. Certaines questions pourront être soulevées rapidement et déboucher sur des changements avant la rentrée prochaine. Les autres changements plus importants devront faire l'objet d'une mise à l'essai auprès des enseignants à l'automne.</p>

Réduction du fardeau de la saisie de données : PowerSchool

Recommandations	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<p><b>Problème : la publication instantanée des notes en cours de processus (ou d'une moyenne mise à jour en continu) suscite de la confusion et de l'angoisse chez les parents et les élèves et une augmentation du nombre de questions adressées aux enseignants.</b></p>		
<p>29. Publier une directive provinciale autorisant les enseignants à publier les notes moins fréquemment dans PowerSchool, à leur discrétion. Autoriser l'école à déterminer quand la note calculée en cours de processus est affichée, au moins une fois par mois. Élaborer des guides de l'utilisateur sur les notes calculées en cours de processus et la publication des notes afin d'aider les chefs de projet du conseil scolaire, les administrateurs scolaires (ainsi que les registraires quand ils sont disponibles) et les enseignants.</p>	<p>L'objectif est d'accorder aux enseignants une plus grande souplesse et de réduire la confusion et l'angoisse des parents et des élèves. Cela renforcera également l'évaluation au service de l'apprentissage. Le CACSC a clarifié l'intention de la recommandation de mars :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les enseignants peuvent toujours saisir les devoirs et les évaluations à n'importe quel moment et voir ces informations à tout moment.</li> <li>▪ Les parents et les élèves verront les notes aux devoirs et aux tests dès que les enseignants choisiront de les publier, mais la note en cours de processus n'apparaîtra que pendant la ou les périodes définies par l'école.</li> <li>▪ Les enseignants continueront la pratique habituelle, qui consiste à faire leurs commentaires et suggestions aux élèves sur les tests et les devoirs à mesure qu'ils les corrigent et les distribuent.</li> </ul>	<p>Recommandation effectuée à la réunion de mars. Entrée en vigueur le 3 avril 2017.</p>

<p><b>Problème : certains conseils scolaires exigent des enseignants qu'ils attribuent une note pour chaque résultat d'apprentissage. Cela prend beaucoup de temps et certains enseignants ont à saisir jusqu'à 500 notes.</b></p>		
<p>30. Publier une directive provinciale mettant fin à toute pratique exigeant des enseignants, quel que soit leur niveau scolaire, qu'ils attribuent une note pour chaque résultat d'apprentissage dans PowerSchool.</p>	<p>Cela réduira le temps consacré à la saisie de données. Les enseignants continueront de prendre en note des informations sur chaque résultat d'apprentissage pour faciliter leur enseignement et la communication avec les parents et les élèves, mais n'auront pas à saisir les données dans PowerSchool.</p>	<p>Recommandation effectuée à la réunion de mars. Entrée en vigueur le 3 avril 2017.</p>
<p><b>Problème : la technologie permet aux parents de communiquer avec les enseignants à tout moment de la journée, et les parents s'attendent souvent à recevoir une réponse immédiatement, ce qui perturbe le bon déroulement du travail en salle de classe.</b></p>		
<p>31. Confirmer auprès des conseils scolaires et des directions des écoles que les enseignants ont jusqu'à deux jours ouvrés pour répondre aux messages de courriel. Aider les enseignants à communiquer cette attente aux parents (sur le site Web du conseil scolaire, de l'école et de l'enseignant, dans la note d'information de septembre pour les familles, dans PowerSchool et Info Élèves et dans les bulletins d'information)</p>	<p>Les enseignants seront moins souvent interrompus dans leur journée d'enseignement et ne seront pas censés répondre aux messages de courriel en dehors des heures de travail.</p>	<p>Entrée en vigueur dès que possible dans l'année scolaire en cours.</p>
<p><b>Problème : quand les enseignants notent l'assiduité au début du cours, certains s'agacent du fait qu'il faut qu'ils rouvrent PowerSchool, parfois plusieurs fois, pour saisir les données sur l'assiduité pour les élèves en retard.</b></p>		
<p>32. Publier une directive provinciale permettant aux enseignants du deuxième cycle du secondaire de noter l'assiduité dans PowerSchool avant la fin de la journée scolaire.</p>	<p>Cela a pour objet de donner aux enseignants plus de souplesse pour l'enregistrement des données sur l'assiduité. C'est à chaque enseignant de décider, en fonction de ce qu'il préfère.</p>	<p>Recommandation effectuée à la réunion de mars. Entrée en vigueur le 3 avril 2017. Pourra être réexaminée selon les réactions à la politique sur l'assiduité.</p>

<p><b>Problème : il existe toutes sortes de ressources pour aider les enseignants dans l'utilisation de PowerSchool et de TIENET; mais ces ressources sont si abondantes que les enseignants ont du mal à trouver ce qu'ils cherchent.</b></p>		
<p>33. Créer et diffuser des vidéos de brève durée et des guides sur les principales activités dans PowerSchool. Les mettre à la disposition des gens sur des sites bien connus et faciles d'accès.</p>	<p>Pour que les ressources soient utiles, il faut qu'elles soient plus faciles d'accès.</p>	<p>Cela devrait être fait dans le cadre du budget du MEDPE.</p>
<p><b>Problème : les enseignants de l'élémentaire ne savent pas s'ils sont censés utiliser Gradebook pour d'autres choses que les bulletins scolaires.</b></p>		
<p>34. Dire aux enseignants de l'élémentaire qu'ils ont uniquement l'obligation d'utiliser Gradebook pour les bulletins scolaires. Pour le reste, l'utilisation de Gradebook se fait à leur discrétion.</p>	<p>Les enseignants de l'élémentaire ne se sentiront pas poussés à utiliser Gradebook au-delà de l'utilisation pour les bulletins.</p>	<p>Cette clarification devrait être diffusée par le MEDPE et les conseils scolaires dès que possible.</p>

### Réduction du fardeau de la saisie de données : TIENET

En réponse aux recommandations de la réunion de mars, le CACSC a examiné les options en vue de réduire le fardeau de la saisie de données pour les enseignants en salle de classe :

- partage de la charge de travail pour le téléchargement des documents dans TIENET avec les adjoints administratifs des écoles;
- simplification de la paperasse se rapportant aux adaptations.

Les lois et les politiques actuelles, notamment les lois en matière de confidentialité, n'empêchent pas les adjoints administratifs des écoles de traiter certains documents électroniques dans TIENET. Ils s'occupent du traitement des documents avant TIENET et peuvent de nouveau le faire du moment qu'on prend les mesures nécessaires pour préserver la sécurité et la confidentialité des documents. Cela peut comprendre une formation sur la protection de la vie privée et des ententes sur la confidentialité. Les documents hautement confidentiels (par exemple, les notes du conseiller d'orientation et les documents ÉcolesPlus) dont l'accès est déjà restreint conserveraient les restrictions existantes.

Le CACSC pense également qu'on s'attend de la part des enseignants à ce qu'ils saisissent bien plus de données dans TIENET qu'il n'est nécessaire pour assurer un bon suivi et offrir un bon soutien aux élèves ayant des adaptations ou un PPI. À titre d'exemple, les adaptations de deuxième phase ne sont pas exigées par les élèves à tout moment et font partie de la bonne pratique de l'enseignement. Il peut s'agir d'une disposition des sièges dans la salle de classe qui permet de réduire au minimum les distractions pour l'élève, d'un délai supplémentaire accordé à l'élève pour faire les devoirs, de l'offre de textes en caractères d'imprimerie plus gros, d'un système de copinage, etc. Le formulaire actuel pour la saisie des données sur les adaptations est long et prend du temps.

Le CACSC insiste sur le fait que la simplification des documents ne doit pas entraîner une diminution de la communication avec les parents. Il faut continuer de tenir à jour des dossiers facilitant la communication, facilitant les transitions d'un niveau scolaire à l'autre et servant à d'autres utilisations. Il est cependant possible de les tenir à jour de façon plus commode, en prenant moins de temps et en accordant plus de souplesse aux enseignants.

Recommandations et changements	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<b>Problème : les enseignants-ressources passent trop de temps à numériser et à télécharger les documents dans TIENET.</b>		
35. Donner accès à TIENET aux adjoints administratifs pour faciliter le téléchargement des documents et réduire le fardeau administratif pour les enseignants dans un contexte de collaboration et de partage des tâches au niveau de l'école.	Il s'agit d'un <i>partage</i> des responsabilités, sachant que les adjoints administratifs sont eux-mêmes très occupés. Le but est d'accorder aux directions des écoles plus de souplesse pour ce qui est de partager la charge de travail.	Le projet de consultation des utilisateurs devrait déboucher sur d'autres recommandations sur la simplification de TIENET.
<b>Problème : la saisie de données ayant une utilité limitée ou une fonction peu claire empiète sur le temps consacré à l'enseignement.</b>		
36. Explorer des options pour remplacer le formulaire pour les adaptations de deuxième phase dans TIENET par un formulaire ou une liste de cases à cocher plus simple, soit dans TIENET, soit sous une autre forme commode pour les enseignants.	Le but est de prendre en note l'adaptation et de faciliter la communication avec les parents, tout en gagnant du temps pour les enseignants.	Renvoi de cette question à l'équipe de chercheurs responsable de la consultation des utilisateurs, pour qu'elle recueille les conseils des utilisateurs de TIENET.
37. Diffuser auprès des enseignants et des administrateurs un guide et une vidéo de brève durée sur la marche à suivre pour copier les adaptations, les PPI et les autres documents d'une année à l'autre dans TIENET.	On n'a pas montré à certains enseignants et administrateurs comment copier ces documents d'une année à l'autre, et ils saisissent les données chaque année.	Les membres du CACSC peuvent faire la promotion de la vidéo et du guide disponibles.

<p><b>Problème : le processus pour les PPI et la paperasse qui s’y rattache sont plus compliqués qu’ils ne devraient l’être.</b></p>		
<p>38. Mettre fin à l’exigence d’enregistrement des évaluations à deux endroits : dans le registre annuel du programme de l’élève ainsi qu’au haut du PPI.</p>	<p>Il s’agit d’une démarche redondante sans utilité. Si les informations sont enregistrées dans le PPI, elles n’ont pas à être enregistrées ailleurs.</p>	<p>Il s’agit là d’une étape rapide. Le projet de consultation des utilisateurs devrait déboucher sur des changements plus importants. Cela devrait être mis en œuvre dès que possible.</p>
<p><b>Problème : certains élèves suivent un PPI pendant plus longtemps que cela n’est nécessaire.</b></p>		
<p>39. Aider les enseignants, les autres spécialistes professionnels des écoles et les parents dans le processus de transition pour les élèves qui passent d’un PPI aux résultats d’apprentissage du programme des écoles publiques dans le cadre du processus de planification de programme.</p>	<p>Bon nombre d’élèves ont un PPI tout au long de leur scolarité. Toutefois, les élèves qui font des progrès et qui sont en mesure de parvenir aux résultats d’apprentissage du programme des écoles publiques devraient faire l’objet d’une transition vers une scolarité normale sans PPI.</p>	<p>Le CACSC renverra cette question à la Commission sur l’intégration dans l’éducation.</p>

## Autres priorités définies par le CACSC

### Préparation à l'apprentissage

Les membres du CACSC ont entendu dire des enseignants à l'élémentaire et des directions des écoles que bon nombre d'enfants entamaient leur scolarité alors qu'ils étaient à un stade de développement insuffisant. Cela renforce la complexité de la situation en salle de classe, non seulement en maternelle, mais dans les années qui suivent. Le CACSC indique que les facteurs qui contribuent à cette situation sont l'âge du début de la scolarité et l'absence d'un programme universel de prématernelle.

Recommandations	Justification	Situation et commentaires supplémentaires du CACSC
<b>Problème : certains enfants entament leur scolarité à la maternelle alors qu'ils ne sont pas encore prêts, dans leur développement, à apprendre et à connaître la réussite.</b>		
<p>40. Demander à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance d'explorer des façons de renforcer le niveau de préparation des enfants vis-à-vis de l'apprentissage et de la réussite scolaire quand ils arrivent en maternelle.</p> <p>Envisager les options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ instaurer à nouveau le 30 septembre comme date butoir pour les enfants âgés de cinq ans qui pourront entamer leur scolarité;</li> <li>▪ instaurer un programme universel de prématernelle (axé sur le jeu), avec des éléments tenant compte de la perspective des Afro-Néoécossais, des Mi'kmaq et d'autres groupes culturels.</li> </ul>	<p>Chacune de ces options pourrait contribuer à mieux préparer les enfants à l'apprentissage et à la réussite scolaire en maternelle, en les aidant à prendre un meilleur départ, ce qui leur sera bénéfique dans les années qui suivront.</p>	<p>Les changements pourraient être en place d'ici à septembre 2018.</p>

### Autres plafonnements pour la taille des classes, enseignants et autres membres du personnel pour la négociation collective en 2019

Le CACSC a également indiqué qu'il était nécessaire de faire preuve de plus d'audace dans le

plafonnement de la taille des classes, du recrutement d'enseignants supplémentaires et d'autres membres du personnel pour l'élémentaire et pour les classes complexes. Plus précisément, le CACSC demande au NSTU et au MEDPE d'envisager les recommandations ci-dessous dans la négociation collective pour le contrat en 2019 :

- interdire les classes combinées maternelle/1<sup>re</sup> année, à moins que le nombre d'élèves soit inférieur ou égal à 10;
- abaisser le plafond pour la 3<sup>e</sup> année à 20 (+2), comme pour les niveaux allant de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année;
- accorder aux enseignants ayant des classes combinées plus de temps pour la préparation, parce qu'ils ont un niveau scolaire supplémentaire;
- affecter des ETP supplémentaires en dehors de la formule Hogg de financement des conseils scolaires pour les écoles prioritaires;
- plafonner la taille des classes multiniveaux (trois niveaux scolaires ou plus) à 15.

## Étapes suivantes

Les dates des réunions pour le restant de l'année scolaire sont les suivantes :

- 17, 18 et 19 mai
- 5 et 6 juin

Le CACSC n'a pas encore décidé s'il se réunira pendant l'été. Par exemple, le rapport de la Commission sur l'intégration dans l'éducation sera communiqué au CACSC le 30 juin. Selon la nature de son contenu, il est possible que les membres du conseil choisissent de se réunir avant le mois de septembre.

Les dates des réunions pour l'année scolaire 2017–2018 devront être fixées d'ici au 15 août.

## Questions ou commentaires

Si vous avez des questions ou des commentaires sur ce rapport, veuillez les adresser par courriel à [classroomcouncil@novascotia.ca](mailto:classroomcouncil@novascotia.ca).

## Annexe A – Membres du conseil

Sean Barker

Enseignant de l'élémentaire, Strait Regional School Board

Mélanie Belliveau

Enseignante de l'élémentaire, Conseil scolaire acadien provincial

Cheryl Bourque-Wells

Enseignante du premier cycle du secondaire, Tri-County Regional School Board

Elizabeth Brideau-Clark

Enseignante du premier cycle du secondaire, South Shore Regional School Board

Michael Cosgrove

Enseignant du deuxième cycle du secondaire, Halifax Regional School Board

Melanie Morrissey

Enseignante du premier cycle du secondaire, Chignecto-Central Regional School Board

Reagan O'Hara

Enseignant du deuxième cycle du secondaire, Annapolis Valley Regional School Board

Kerri Lynn Power

Enseignante du deuxième cycle du secondaire, Cape Breton-Victoria Regional School Board

Rachel Ross-Mantley

Enseignante de l'élémentaire, Halifax Regional School Board

Pamela Doyle

Conseillère d'orientation

Amy Mackinnon

Mère d'élève

Myles Fox

Élève

Sandra McKenzie

Sous-ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance – coprésidente du CACSC

Joan Ling

Directrice générale du Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU) – coprésidente du CACSC

## Annexe B – Mandat

(Approuvé par le CACSC le 20 mars 2017)

### Fonction et mandat du CACSC

Le Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe (CACSC) aura pour responsabilité de décrire et d'étudier les inquiétudes des enseignants et de faire des recommandations au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) ou aux conseils scolaires au sujet des exigences d'ordre systémique qui empiètent sur le temps dont ils disposent pour faciliter l'apprentissage et la réussite des élèves. Le CACSC fera également des recommandations sur l'utilisation de fonds d'un montant de 10 millions de dollars pour chacun des deux exercices financiers suivants : 2017–2018 et 2018–2019.

Sans chercher à limiter le mandat du CACSC, les priorités suivantes ont été définies :

- rassemblement de données et production de rapports
- appréciation du rendement et évaluation
- faisabilité du changement des dates des journées consacrées à l'évaluation des élèves, à la classification et aux tâches administratives pour qu'elles tombent immédiatement avant les journées consacrées aux bulletins scolaires
- politique sur l'assiduité des élèves
- technologie et processus de travail, notamment PowerSchool et TIENET
- champ de pratique des enseignants
- planification pour la réussite des élèves
- classes complexes
- taille des classes à tous les niveaux
- politiques sur la discipline des élèves

Le CACSC devra examiner les cinq premiers points indiqués ci-dessus lors de sa première réunion. Il devra faire des recommandations sur ces cinq priorités d'ici au 28 avril 2017. Le CACSC devra mettre en place un processus en vue de mettre en évidence des priorités supplémentaires, pourvu qu'elles soient de nature systémique. On pourra, par exemple, y trouver des tendances et des problèmes systémiques mis en évidence lors du travail des équipes responsables de l'examen du climat en salle de classe et des équipes responsables de l'examen des conditions de travail.

### Composition du CACSC

Le CACSC se compose de 14 membres :

- neuf enseignants nommés par les directions générales des conseils scolaires, en tenant compte de la nécessité de représenter les différentes cultures et les différentes régions de la province
- trois personnes nommées par le MEDPE
- deux personnes pour assurer la coprésidence du CACSC, nommées respectivement par le MEDPE et par le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU), c'est-à-dire par les deux parties signataires de la convention collective des enseignants.

---

Les neuf membres issus du personnel enseignant doivent comprendre :

- trois enseignants de l'élémentaire
- trois enseignants du premier cycle du secondaire
- trois enseignants du deuxième cycle du secondaire

Le mandat des membres peut aller jusqu'à deux ans.

### Production de rapports

Les personnes assurant la coprésidence du CACSC devront présenter ensemble un rapport sur les recommandations du conseil au gouvernement et au NSTU.

### Animation

Les personnes assurant la coprésidence du CACSC devront nommer tous les ans d'un commun accord une personne neutre chargée de l'animation des discussions. Le rôle de cette personne est d'apporter son aide pour que les parties concernées se livrent à un dialogue utile.

La première personne responsable de l'animation sera nommée dès que possible après la mise sur pied du CACSC.

La nomination de la personne responsable de l'animation devra se faire tous les ans avant le 15 août.

La personne responsable de l'animation devra assister à toutes les réunions du CACSC, sauf si les personnes assurant la coprésidence du CACSC s'entendent pour qu'elle n'y assiste pas.

### Personnel de soutien

Le MEDPE et le NSTU peuvent tous deux avoir un représentant de leur personnel assistant aux réunions en vue d'apporter son soutien. Le conseil peut demander la présence de membres supplémentaires du personnel, du moment que les parties concernées sont toutes d'accord.

### Groupes de travail et études

Le CACSC peut définir des questions exigeant la réalisation d'une étude ou la mise sur pied d'un groupe de travail. Cela permettra au conseil non seulement de mettre en évidence les pratiques exemplaires et les conclusions des travaux de recherche sur la question, mais également de consulter un plus large éventail d'enseignants, de parents et d'élèves, d'autres spécialistes professionnels et membres du personnel des écoles et d'autres partenaires du système éducatif qui ne sont pas représentés directement au sein du CACSC.

Toutes les études ainsi définies devront être achevées dans un délai de six mois à compter de la première discussion du CACSC sur la question ou avant une date fixée par le conseil.

Les études seront effectuées directement par le CACSC ou par un groupe de travail mis sur pied par le conseil.

### Calendrier des réunions et définition de l'ordre du jour

Le CACSC devra se réunir au moins une fois par mois pendant l'année scolaire, sauf si les parties concernées en décident autrement.

Les personnes assurant la coprésidence du CACSC devront fixer les dates des réunions pour chaque

année scolaire avant le 15 août.

Une fois que le CACSC sera en place et en fonctionnement, les personnes assurant la coprésidence du conseil fixeront l'ordre du jour de chaque réunion, au moins deux semaines avant la date de la réunion.

Lors de la première année, le CACSC devra se réunir dans un délai de 14 jours après sa mise sur pied.

### Règles de déroulement des réunions et rapport sur les mesures et sur les décisions

Nous encourageons tous les membres du CACSC à s'exprimer ouvertement et librement. Le point de vue de chaque membre du CACSC a une importance égale dans la salle. Pour que ces échanges libres puissent se faire, il faut que les délibérations des réunions restent confidentielles.

Les représentants du personnel du NSTU et du MEDPE collaboreront à la prise en note des mesures et des décisions. Une fois que le rapport sur les mesures et les décisions aura été approuvé par les personnes assurant la coprésidence du CACSC, il sera rendu public.

Le CACSC est censé parvenir à un consensus sur les recommandations qu'il souhaite faire, avec l'appui de la personne responsable de l'animation. Par définition, la prise de décisions par consensus consiste à aboutir à une décision collective au moyen d'un processus de communication pertinent et équitable (dans lequel tous les membres du conseil s'expriment et sont à l'écoute des autres et tous les avis sont pris en compte à leur juste valeur). Les membres du groupe aboutissent à une décision qui va dans l'intérêt supérieur de l'ensemble du groupe et s'entendent sur cette décision. Du point de vue professionnel, le consensus se définit comme une résolution qui est acceptable et que tout le monde peut appuyer, même si elle ne correspond pas à l'option « préférée » de chaque personne. Si le CACSC est dans l'incapacité de parvenir à un consensus, les recommandations pourront être faites avec l'accord des deux personnes assurant la coprésidence.

Si les deux personnes assurant la coprésidence ne sont pas en mesure de se mettre d'accord sur une recommandation, alors le CACSC peut demander, par scrutin majoritaire, à ce que la personne responsable de l'animation décide si le conflit ou l'obstacle devrait faire l'objet d'un renvoi auprès d'un arbitre. Si la personne responsable de l'animation décide qu'on a fait toutes les tentatives possibles pour parvenir à une recommandation sans succès, alors elle devra renvoyer le conflit auprès de l'arbitre selon les conditions définies ci-dessous.

- i)* La décision de l'arbitre sera définitive et à caractère obligatoire pour toutes les parties concernées.
- ii)* L'arbitre ne prendra pas de décision contraire au mandat du CACSC et ne pourra pas changer, modifier ou ajuster les dispositions de ce mandat.
- iii)* Les personnes responsables de la coprésidence devront, dans les deux semaines suivant la mise sur pied du CACSC et tous les ans par la suite, s'entendre sur une liste de trois arbitres.
- iv)* L'arbitre retenu pour régler le conflit devra être choisi d'un commun accord par les personnes responsables de la coprésidence dans la liste de trois arbitres établie au point *iii)*. Si les personnes responsables de la coprésidence ne parviennent pas à un accord, l'arbitre sera choisi par tirage au sort dans la liste de trois arbitres.
- v)* L'arbitre n'aura pas le pouvoir de créer, de modifier, de changer ou d'ajuster des politiques. La création de politiques relève exclusivement des compétences de la ministre ou des conseils scolaires, selon le cas. Toutefois, l'arbitre a le pouvoir d'interpréter ou d'appliquer les politiques existantes.
- vi)* Les questions renvoyées auprès de l'arbitre devront être examinées rapidement. Les audiences devront se dérouler ou les communications devront être reçues dans un délai de 30 jours après le

renvoi auprès de l'arbitre. L'arbitre aura les pleins pouvoirs vis-à-vis du processus.

- vii) L'arbitre n'aura aucun pouvoir en ce qui a trait à l'utilisation des fonds, sauf si la proposition d'utilisation des fonds en question :
  - a. a été présentée au CACSC;
  - b. n'a pas pour effet de faire que le CACSC dépasse le budget annuel établi par la ministre pour le conseil;
  - c. ne dépasse pas un montant de 500 000 \$ dans la même année scolaire.
- viii) L'arbitre prendra sa décision dans un délai de 30 jours à compter de la réception des communications ou d'un délai fixé d'un commun accord par les parties concernées.
- ix) Les frais de l'arbitre seront pris en charge à parts égales par le MEDPE et par le NSTU.

### Relations avec les médias

Les membres du CACSC nommeront un ou des porte-paroles à chaque réunion du conseil. Si les médias entrent en contact avec d'autres membres du conseil, ils peuvent soit répondre, soit renvoyer les médias auprès du porte-parole désigné. Les médias peuvent communiquer avec le personnel responsable des relations avec les médias du MEDPE ou du NSTU, qui adressera la demande au ou aux porte-paroles appropriés en concertation avec les personnes assurant la coprésidence du conseil.

## Annexe C – Autres priorités que le CACSC devra examiner

La présente liste a été dressée lors d'une séance de remue-méninges de la réunion du CACSC du 19 mars dernier. Le CACSC regroupera les problèmes systémiques dans le mandat du conseil et définira un ordre de priorité. Il y joindra d'autres problèmes d'ordre systémique soulevés par les enseignants. Les points se rapportant à l'intégration seront renvoyés auprès de la Commission sur l'intégration dans l'éducation.

Les membres du CACSC ont également indiqué qu'il était nécessaire d'examiner ces questions dans un contexte holistique d'ordre plus général.

1. gouvernance des conseils scolaires
2. temps consacré à la préparation
3. espace physique (la salle de classe)
4. intégration : comment la mettre en œuvre
5. importance du processus et non seulement des résultats
6. postes supplémentaires pour contribuer à gérer un vaste éventail de problèmes
7. ressources correspondant au programme d'études pour les nouvelles initiatives — fournir les outils nécessaires (par exemple, pour la programmation informatique)
8. mécanismes pour aider les écoles « prioritaires »
9. écoles d'un autre type et afrocentriques — envisager d'autres modèles (par exemple, MK)
10. programme d'études pour les classes combinées
11. orientation — rôle à l'élémentaire
12. formules pour la dotation en personnel (rapport Hogg), cout des assistants d'éducation, nombre d'élèves par conseiller d'orientation
13. PPI — soutien et langage utilisé dans le « formulaire »
14. responsabilité des conseils scolaires vis-à-vis de l'affectation de l'argent prévu pour l'éducation
15. disponibilité des spécialistes (orthophonistes)
16. pourcentage du temps consacré à l'enseignement pour le directeur adjoint (dégrèvement pour le DA)
17. manque de ressources et de structures de soutien en français pour l'enseignement en immersion française
18. modernisation des ressources actuelles pour faciliter la mise en œuvre du programme d'études
19. nombre de résultats d'apprentissage
20. perfectionnement professionnel pour les enseignants sur les objets d'amélioration des écoles
  - a. contenu du perfectionnement professionnel
  - b. formateurs (formateur recruté de Californie c. experts locaux)
  - c. structure — organisation pour qu'elle soit propre à chaque rôle (conseiller d'orientation, enseignant)
21. libération des enseignants pour qu'ils puissent s'occuper des tâches non liées à l'enseignement
22. modification des conditions de travail pour les enseignants de musique, de gymnastique, d'éducation artistique — ayant l'obligation d'offrir leurs services dans plusieurs écoles et d'autres difficultés auxquelles font face les enseignants itinérants.
23. sports, politiques du SIP et des conseils scolaires et excursions (nombre d'élèves par conseiller enseignant, formulaires utilisés, cout du transport)
24. renforcement des exigences pour certaines matières au détriment des autres (mathématiques c.

éducation artistique ou éducation coopérative)

25. assistants d'éducation c. aides-enseignants — rôle, nombre et exigences pour les AE, notamment quand il s'agit d'assurer la transition pour les élèves vers des stages en milieu communautaire
26. lignes directrices sur le comportement et communautés d'apprentissage professionnel
27. portée du travail pour les enseignants des métiers spécialisés
28. manque de variété dans les cours de littérature anglaise
29. élèves internationaux — certains n'ont pas les compétences linguistiques nécessaires pour suivre les cours d'anglais; les élèves supplémentaires ajoutés à la classe ne sont pas pris en compte dans les configurations pour le personnel
30. élèves réfugiés
31. rôle du directeur de l'école en tant que leader pédagogique